



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 26</p> <p>Date de la convocation : Le 29 octobre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 19 décembre 2024</p>	<p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Sophie BIBAL, Mme Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etait représentée : Mme Stéphanie LUSSIANA, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET</p> <p>Absents : Mme Pauline BRESSE, Mme Caroline BRULEY et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p>
--	--

Délibération n° 08

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2025

Par délibération n°8 du 6 novembre 2023, le conseil municipal approuvait les taux des impôts communaux pour l'année 2024.

Il est donc proposé de maintenir ces taux pour l'année 2025.

La Commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les taux communaux des impôts directs locaux pour l'année 2025 comme suit :

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8.36 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.16 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63.59 %**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217303031-20241104-DE08-041124
Accusé certifié exécutoire

Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

Réception par le préfet : 07/11/2024
Publication : 07/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

